

SECRETARIAT GENERAL  
LLM/RD/OG

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2006

### DELIBERATION

**OBJET : sécurité routière – désignation d'un élu référent et signature d'une charte de partenariat**

Depuis plusieurs années, la Ville de Ploemeur s'est engagée à lutter contre l'insécurité routière. Cette préoccupation se traduit principalement par sa gestion de l'infrastructure routière (aménagement des voiries, réglementation de la circulation et du stationnement, signalisation et éclairage...), par le suivi et le contrôle de la réglementation, par ses choix en matière d'urbanisme et de transports, et par ses actions de prévention (information des citoyens et éducation routière des enfants dans le milieu scolaire).

Elle s'est également associée aux services de l'Etat dans le département et participe aux actions mises en place par les différents partenaires de la Préfecture réunis en réseau.

Pour renforcer la cohésion du réseau en mobilisant tous les acteurs de proximité, en particulier les collectivités territoriales, le Préfet du Morbihan et l'Association des Maires du Morbihan ont élaboré une charte de partenariat sur la sécurité routière.

Il est proposé au Conseil municipal de concrétiser l'engagement de la Ville sur le thème de la sécurité routière en désignant officiellement Marie-Bernadette LE NEVÉ, conseillère municipale déléguée à la prévention et à la sécurité, élue référente Sécurité Routière et en l'autorisant à signer la charte

Vu le texte de la charte proposée, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- DESIGNER Marie-Bernadette LE NEVÉ élue référente Sécurité Routière du Morbihan ;
- L'AUTORISER à signer la charte d'engagement de la Ville auprès de la Préfecture du Morbihan.

Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire  
Conseiller Général

Loïc LE MEUR